New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

La Commission des droits de la personne publie son rapport annuel (05/12/23)

NB 1740

le 23 décembre 2005

FREDERICTON (CNB) - La déclaration suivante est publiée par la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick relativement à son rapport annuel de 2004-2005.

Modifications à la *Loi sur les droits de la personne*

Le dernier rapport annuel a exposé les modifications que la Commission avait recommandées au gouvernement, en février 2004, à la *Loi sur les droits de la personne*. Après avoir examiné ces recommandations, le gouvernement a présenté des modifications à la *Loi*. Au 31 janvier 2005, deux nouveaux motifs de distinction illicites ont été ajoutés, soit la condition sociale et les convictions ou l'activité politique.

L'Assemblée législative est en train d'étudier une autre modification qui empêcherait maintenant un employeur d'avoir une politique de retraite obligatoire s'il y a un régime de pension ou de retraite effectif.

Partenariats

La Commission continue de favoriser des relations de travail avec d'autres organismes afin d'améliorer le service qu'elle offre à ses clients. Ces partenariats comprennent la Direction des normes d'emploi du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) et les autres commissions des droits de la personne.

Amélioration du service et de la promotion des droits de la personne

En 2004-2005, la Commission a continué d'examiner et de mettre en œuvre les pratiques exemplaires en gestion de cas que d'autres commissions ont adoptées.

La prévention continue de s'attarder à deux volets : informer les employeurs de leurs obligations à offrir aux personnes handicapées une aide pour leur permettre de travailler et expliquer la rentabilité des droits de la personne.

Le travail s'est poursuivi également relativement à diverses commissions d'enquête et affaires connexes devant les tribunaux. Certaines de ces affaires portaient sur de nouvelles questions en litige comme les

droits d'un conjoint du même sexe d'adopter les enfants de son conjoint.

L'année 2004-2005 a été marquée par une augmentation sensible du nombre de plaintes reçues et du nombre de plaintes traitées. Durant l'année, la Commission a reçu 237 nouvelles plaintes (dont 44 contre deux employeurs), soit 39 p. 100 de plus que l'année précédente (171). En même temps, il y a eu fermeture de 193 dossiers de plaintes (dont 26 contre un seul employeur) contre 136 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 42 p.100.

Le 4 avril 2004, la Commission a instauré un service de médiation précoce qui permet aux parties de régler leur plainte avant de mener une enquête complète. Ce service a connu tellement de succès que des ressources additionnelles ont été affectées à cette fonction. Des 193 dossiers de plaintes fermés durant l'année, 40 l'ont été par suite d'une médiation précoce.

En moyenne, l'âge des dossiers de plainte à la fermeture était de 11 mois en 2004-2005, ce qui représente une nette amélioration comparativement à la période de 30 mois habituelle.

La Commission a également commencé l'organisation d'une conférence nationale des organismes des droits de la personne qui sera tenue au Nouveau-Brunswick en juin de 2006.

« Nos efforts afin de rendre la Commission plus efficace pour ce qui est de répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick ont porté fruits », a déclaré le président de la Commission des droits de la personne, Gordon Porter. « Nous voulons maintenant concentrer davantage nos efforts sur l'information et l'éducation des intervenants sur les enjeux des droits de la personne. »

« Nous voulons également que le public connaisse mieux le travail que fait la Commission et les résultats obtenus pour le compte de particuliers. Nous commençons tout juste à envisager des moyens pour faire participer les jeunes, puisque ce sont leurs droits futurs que nous voulons assurer. »

2005-12-23

NOTE DE LA RÉDACTION : On peut obtenir des copies imprimées du rapport annuel de 2004-2005 en appelant au 1 888 471-2233. La version électronique se trouve à l'adresse http://www.gnb.ca/hrc-cdp/2004-05-Annual-Report-New-Brunswick-Human-Rights-Commission--Rapport-annuel-Commission-droits-personne-Nouveau-Brunswick.pdf. PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 1 888 471-2233.

2005-12-23

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité